

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SILLAS  
du lundi 28 mars 2022**

Le Conseil Municipal de la Commune de SILLAS s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le lundi 28 mars 2022 à 18h30 précises.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 16 mars 2022.

PRESENTS : Mmes RÉJALOT Élisabeth, LABESQUE Françoise, MAUBARET-MIRAMBET Séverine, MM COUZINET David, DABESCAT Vincent, PLANTEY Jérémy et Mr LABARCHEDE Jérôme.

ABSENTES EXCUSÉES : Mmes MARACHE Corinne et ZAGO Mélanie.

Secrétaire de séance : Mr COUZINET David.

Les règles du quorum étant respectées, le conseil municipal peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu du 09 février 2022.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil Municipal en date du 09 février 2022.

**BUDGET 2022 - D04\_2022**

Monsieur le Maire présente les lignes budgétaires soumises au vote.

Le Budget pour l'exercice 2022 est équilibré en recettes et dépenses comme suit :

	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	102.422,04 €	165.448,40 €	97.545,73 €	34.519,37 €
Opération d'ordre	63.026,36 €			63.026,36 €
TOTAUX	165.448,40 €	165.448,40 €	97.545,73 €	97.545,73 €

**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 - D09\_2022**

Consécutivement à l'adoption du compte administratif 2021 du budget général lors de sa séance du 28 mars 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice faisant apparaître un excédent de **108.052,77 €** le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et à l'unanimité DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice

27.657,06 €

Résultats antérieurs reportés

80.395,71 €

**Résultats à affecter**

**108.052,77 €**

Solde d'exécution d'investissement

-14.498,37 €

Solde des Restes à Réaliser	-18.000,00 €
<u>Besoin de financement</u>	<b>-32.598,37 €</b>
<b>Affectation</b>	<b>108.052,77 €</b>
R 1068	32.498,37 €
R002	75.554,40 €

### TAUX IMPOSITIONS 2022 - D05-2022

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DÉCIDE du vote des taux pour l'année 2022, soit :

- Taux Foncier Bâti 37.29 %
- Taux Foncier Non Bâti 48,49 %

### FDAEC 2022 - D07\_2022

Monsieur le Maire informe les membres présents que la première assemblée des maires du canton Sud-Gironde en date du 23 février dernier, présidée par le Président du Conseil Départemental, pour la répartition du montant du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2022, a permis d'envisager l'attribution à notre commune de 8.000 €.

Après avoir écouté ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De réaliser en 2022 les opérations suivantes :

TRAVAUX AUTRES INVESTISSEMENTS - Travaux de Viabilisation Terrain  
« Séguès » :

- RÉGIE ÉLECTRICITÉ Sud de La Réole  
6.530,40 € HT
- SYNDICAT DES EAUX de Grignols 5.201,62  
€ HT
- ESPUNY TP - Viabilisation 26.707,50  
€ HT
- ESPUNY TP - Revêtement Bicouche  
3.847,50 € HT

**Le coût total de ces opérations s'élève à la somme de 42.287,02 € HT soit 50.744,43 € TTC**

- ✚ De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de **8.000 €** au titre de ces investissements,
- ✚ D'assurer le financement complémentaire par autofinancement d'un montant de **34.287,02 €**.

### APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 - D06\_2022

Le Conseil Municipal de SILLAS,

► Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux

de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- ▶ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
- ▶ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ▶ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ▶ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ▶ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- ▶ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - D12\_2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme LABESQUE Françoise, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Mr DESQUEYROUX Michel, Maire (sorti au moment du vote) après avoir présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1 - Lui donne acte de présentation faite du Compte Administratif, lequel se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	89.546,44	80.395,71	87.577,84	51.152,78	177.124,28	131.548,49
Opération de l'exercice		117.203,50		21.926,69		139.130,19
<b>TOTAUX</b>	<b>89.546,44</b>	<b>197.599,21</b>	<b>87.577,84</b>	<b>73.079,47</b>	<b>177.124,28</b>	<b>270.678,68</b>
Résultat de clôture			18.000,00		18.000,00	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>89.546,44</b>	<b>197.599,21</b>	<b>105.577,84</b>	<b>73.079,47</b>	<b>195.124,28</b>	<b>270.678,68</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>108.052,77</b>	<b>-32.498,37</b>			<b>75.554,40</b>

2 - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus,

## **CESSION DE TERRAIN B 668 « Séguès » - LOT 3 - AU PROFIT DE Mr Éric PETIT - D11\_2022**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par courrier en date du 29 novembre 2021, Monsieur Eric PETIT, demeurant 2 Rue de Ségur - 33430 BAZAS - nous a informé de son souhait d'acquérir une parcelle communale constructible. Celle-ci sera viabilisée en eau et électricité en limite de propriété et l'assainissement sera à la charge de l'acquéreur.

Le terrain concerné est cadastré B 668 et représente une superficie de 8.009 m<sup>2</sup>. Ce terrain fait l'objet d'une DP 033.513.22P0002 valant division foncière pour trois lots.

Le compromis de vente ainsi que l'acte notarié devront également comporter une clause interdisant la revente du terrain communal nu à un prix supérieur à cette transaction pendant une durée de cinq ans.

Monsieur Éric PETIT, en date du 29 novembre 2021, nous a indiqué se porter acquéreur du lot 3 d'une superficie de 1.483 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Maire et les membres du Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- De céder ce terrain cadastré Section B 668 - lot 3 - d'une superficie de 1.483m<sup>2</sup> au profit de Monsieur Éric PETIT pour un montant de 30.000 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à signer le compromis de vente, l'acte notarié ainsi que tout documents s'y rapportant

Les frais de notaire seront supportés par Mr Éric PETIT.

## **INAUGURATION SALLE ET LOCAL TECHNIQUE**

La date retenue est le dimanche 26 juin 2022 (un devis sera demandé à Mrs TAUZIEDE, DUPOUY, ROUZIER et Mme ROY pour un buffet froid).

Il a été décidé d'inviter les habitants de la commune, les associations, les personnes qui ont participé à l'aménagement du local ainsi que les responsables des subventions accordées. Prévision environ 100 personnes.

De plus, il sera envoyé des invitations aux différents corps de métier, aux représentants de l'État et du Département.

Pour la salle des fêtes, une plaque devra être réalisée avec l'intitulé « SALLE Claude DABITCH ». (Devis à prévoir).

## **Solidarité avec la population ukrainienne - D13\_2022**

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de SILLAS (Gironde) tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 200,00 Euros auprès de FACECO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- De faire un don d'un montant de 200,00 Euros auprès de FACECO,
- D'effectuer le règlement par mandat administratif SGC La Réole - Article 6573 -,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande formulée par Mme NATUREL, responsable du TELETHON, concernant une question à poser lors du Rallye Touristique en rapport avec notre commune. La question est la suivante : « Combien y a-t-il de moulin sur la Commune ? »
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les activités de la Commune de Grignols reprennent comme auparavant.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande formulée par la Commune de Grignols concernant le prêt de la salle pour ces associations. La réponse est négative en raison de la reprise des locations des administrés de la commune.
- Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si la commune a l'intention de réaliser un char pour le Comice Agricole. La réponse est négative.
- Les membres du Conseil Municipal décident de prévoir une « Journée Citoyenne ».
- Mr Jérémy PLANTEY informe Mr le Maire et les membres du Conseil Municipal des observations de Mr Jean-Pierre EGGENSPIELER concernant l'absence des comptes rendus du Conseil Municipal non affichés au panneau d'affichage communal et le curage du fossé de la VC 10. Les comptes rendus sont consultables en mairie et sur le site internet « Sillas.fr ». Le passage de l'épaveuse, VC 10, sera réalisée comme les années précédentes, au moment opportun.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h20.